



Planification successorale

Établie la 22 octobre 2024

Saisie de ma situation actuelle

Droit successoral suisse

Le droit successoral est régi par le Code civil suisse et détermine qui sont les héritiers légaux et les parts auxquels ils ont droit. Les descendants, le (la) conjoint(e) ou le (la) partenaire enregistré(e) bénéficient d'une protection partielle obligatoire ; ce sont les héritiers réservataires. Cette part obligatoire doit être prise en compte.

Si une personne n'établit pas de testament, sa succession revient aux parents les plus proches, ou, à défaut, aux cousins, cousines et à leurs descendants. S'il n'y a pas d'héritiers légaux, la succession revient à l'État.

La rédaction d'un testament vous donne la possibilité de disposer librement de la quotité disponible, c'est-à-dire la part de la succession restante après répartition des parts obligatoires aux héritiers réservataires. Vous pouvez octroyer cette quotité disponible aux personnes ou à des organisations de votre choix. Quiconque n'a pas d'héritiers réservataires peut décider de l'attribution de l'ensemble de ses biens dans un testament.

L'évaluation de votre situation ci-après vous permet facilement d'avoir un aperçu rapide de la répartition de votre succession, en l'absence de testament. Elle vous permet aussi de connaître la quotité disponible si vous rédigez un testament.

Remarques préalables

Le calcul établi dans les pages suivantes selon votre situation personnelle familiale, ne tient pas compte des contrats de mariage ou de succession.

Si vous avez conclu un contrat de mariage ou de succession, un testament ou d'autres arrangements, nous vous recommandons de prendre conseil auprès d'un spécialiste.

Situation familiale

Les groupes d'héritiers légaux suivants sont existants :

- **Aucune des personnes proches selon la liste sélective est vivante.**



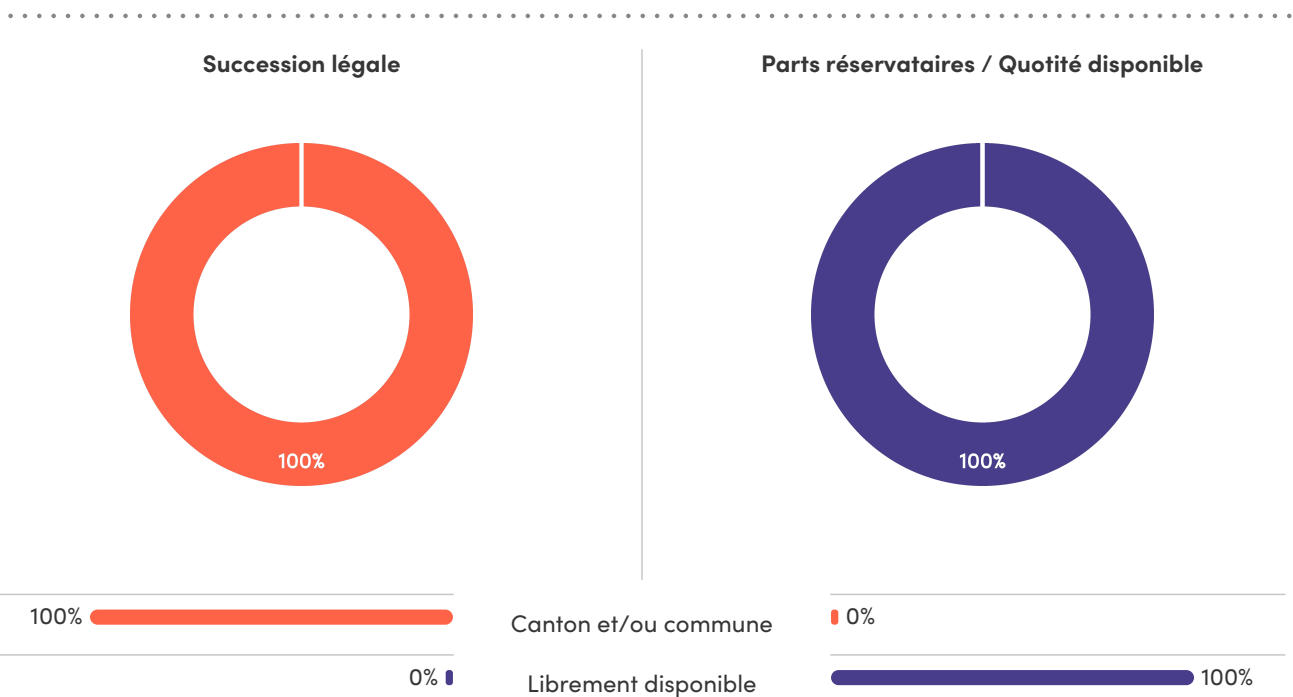
Évaluation parts héréditaires à partir de 2023

Résultat de la répartition successorale

L'aperçu vous montre qui hérite de votre masse successorale et dans quelles proportions.

La colonne de gauche fait état de la succession légale ; qui hérite de combien en l'absence d'un arrangement spécifique (pas de testament, ni de contrat de mariage ou de succession).

Dans la colonne de droite, vous pouvez voir quels héritiers ont droit à une part obligatoire et le montant de la quotité librement disponible. Vous pourrez décider d'attribuer cette quotité à d'autres personnes et organisations telles que la Comité international de la Croix-Rouge à la seule condition d'avoir rédigé un testament.





ICRC

Prochaines étapes

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est une institution à but non lucratif. Il bénéficie d'une exonération fiscale totale sur les successions dans une grande majorité de cantons en Suisse.

Si vous faites figurer le CICR dans votre testament, nous nous engageons à utiliser votre legs dans le respect des valeurs de notre institution, afin de continuer à assurer notre mission humanitaire.

Par avance, un grand merci du fond du coeur d'accorder une place au CICR dans l'héritage que vous souhaitez léguer aux générations futures.

Vous pouvez librement disposer de 100 % de votre patrimoine et ainsi favoriser les membres de votre famille, vos amis ou une organisation d'aide dans votre testament et selon vos souhaits.

Vous avez des questions à nous adresser personnellement ?

Contactez-moi sans engagement de votre part au +41 22 730 33 76 ou par email à mgirodblanc@icrc.org.

Marie-Jo Girod
Responsable legs et dons
Comité international de la Croix-Rouge
19 Avenue de la Paix
1202 Genève

Important : en cas de changement de votre situation familiale, la répartition de votre succession peut en être modifiée. Il est donc important que vous vérifiez régulièrement si votre testament est à jour.

Les résultats de la simulation de la répartition successorale se basent sur les données fournies par l'utilisateur ainsi que sur le droit des successions suisse. La moribono SA et la Comité international de la Croix-Rouge déclinent toute responsabilité concernant l'exactitude des données. La simulation de la répartition successorale a un caractère non contraignant et ne remplace pas une expertise approfondie par un professionnel. Toutes les données sans garantie.